



FEMMES INFORMATIONS
JURIDIQUES INTERNATIONALES

Rapport d'activités 2024



Palais du travail 9 place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne

SOMMAIRE

Chapitre 1 :	Notre mandat
Chapitre 2 :	Permanences juridiques
Chapitre 3 :	Formations, sensibilisations
Chapitre 4 :	Dimension nationale et internationale
Chapitre 5 :	Publications et communication
Chapitre 6 :	Moyens humains et financiers

CHAPITRE 1 : Notre mandat

FIJI est subventionnée depuis plus de 20 ans pour ses missions d'accès aux droits.

L'association Femmes Informations Juridiques Internationales (FIJI) a pour objet la défense des droits personnels et familiaux des personnes françaises et étrangères. Plus particulièrement, elle informe sur le mariage, le divorce, la filiation, l'adoption.

Elle lutte contre les mariages forcés, la répudiation, les enlèvements d'enfants.

Elle vise à promouvoir l'égalité des droits des femmes et des hommes, à défendre l'intérêt des enfants et à lutter contre les discriminations qui visent les personnes dans leurs rapports familiaux et individuels.

FIJI est spécialisée en droit international privé de la famille.

Les juristes de l'association délivrent des informations juridiques et forment les professionnels en matière de mariages, partenariats, ruptures et divorces internationaux, de filiation internationale, d'autorité parentale internationale, d'enlèvements internationaux d'enfants, de tutelles, délégations d'autorité parentale et kafala transfrontières, d'adoptions internationales et de protection internationale de l'enfance.

Des missions d'accès aux droits, de sensibilisation et de formation.

- Permanences juridiques aux particuliers et aux professionnels en ce qui concerne les questions relatives au droit international privé de la famille.
- Entretiens individuels et suivi de dossier personnalisé.
- Session de sensibilisation pour le public, proposées sur demandes des organismes associatifs et des institutions.
- Formations organisées pour les professionnels du droit, les travailleurs sociaux, les officiers d'états civils, les élus de municipalité.
- Veille juridique : auditions ministérielles, actions de plaidoyer etc.
- Lettre d'actualités juridiques (newsletters)

La mise en œuvre de politiques publiques.

FIIJ joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales et européennes dans les domaines suivants :

- L'accès aux droits
- L'intégration des populations immigrées
- La cohésion sociale
- La lutte contre les violences conjugales
- La protection internationale de l'enfance
- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les discriminations
- La coopération judiciaire civile au niveau européen

CHAPITRE 2 : Permanences juridiques

En 2024, nous avons reçu 2900 mails provenant de professionnels et de particuliers. Sur ces 2900 mails, 1420 mails entrants sont relatifs à des demandes d'informations juridiques en droit international privé auxquels nous avons apporté des réponses individuelles par mails, entretiens téléphoniques et rendez-vous en présentiel. Nous avons ouvert environ 500 nouveaux dossiers.

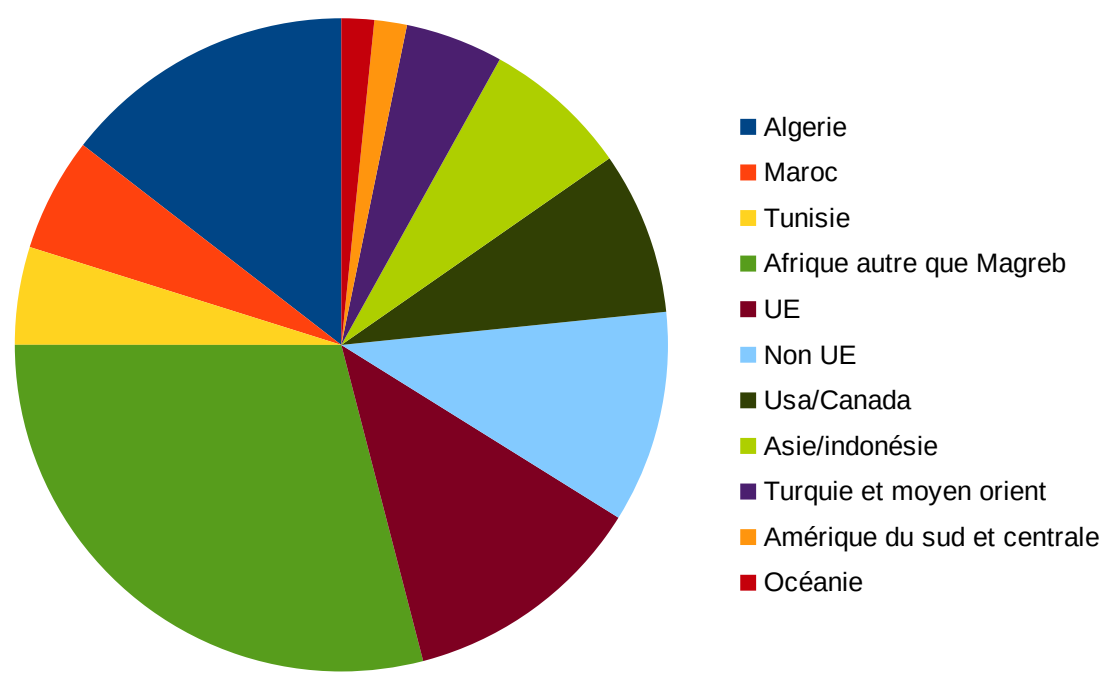
Une personne peut nous contacter pour une question de risque d'enlèvement international d'enfant. Cette demande est comptabilisée comme une nouvelle demande juridique. Elle va ensuite nous réécrire pour nous interroger sur la validité de son divorce prononcé à l'étranger. Cela représente une autre demande juridique, mais pas un nouveau dossier. Ceci explique l'écart entre les 1420 mails entrants de demandes d'informations juridiques et les 500 dossiers ouverts en 2024.

Le circuit des permanences.

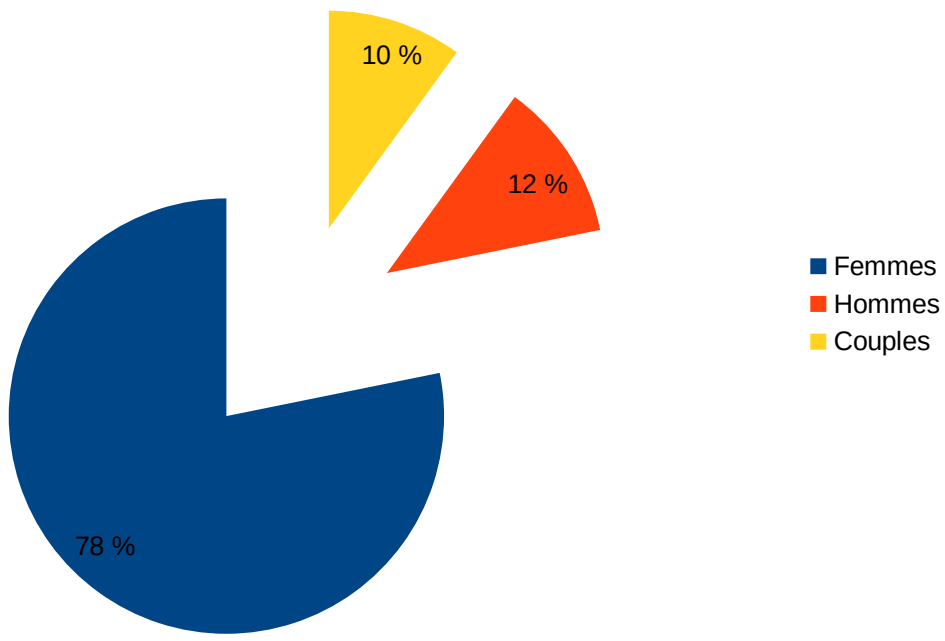
- 1) Les permanences juridiques : réception des demandes juridiques par email à l'adresse info@fiji-ra.fr
- 2) Analyse de la demande juridique par des juristes spécialisées en droit international privé de la famille
- 3) Recherches juridiques : mise à jour des connaissances juridiques, recherche dans les textes applicables et revues spécialisées, échanges d'informations et de documents avec la personne concernée, recherche en droit comparé et dans les droits étrangers
- 4) Prise de rendez-vous individuels : accès individualisé aux droits, suivi de dossier individuel
- 5) Accompagnement dans les démarches selon les thématiques traitées : courriers aux consulats, demandes de retour d'enfants, etc.

Durée de traitement d'un dossier : chaque dossier peut nécessiter de 1 heure à plusieurs mois de travail, un dossier peut s'étaler sur plusieurs années.

Provenance des demandes juridiques en 2024



Répartition par demandeurs



Les sujets traités sur les nouveaux dossiers en 2024 ont été très variés.

Sujet traité	Nombre de dossiers
Divorce / séparation / transcription	180
État civil / titres	84
Violences conjugales / papiers volés	52
Autorité parentale / kafala / protection de l'enfance	44
Enlèvements et risques d'enlèvement	36
Séjour / regroupement familial / nationalité	32
Filiation biologique / GPA / PMA	24
Adoption	24
Mariage, PACS, union libre	20
Pensions alimentaires	8
Tutelle, curatelle	8
Mariages forcés / opposition	4
Asile et DIP	4
Régimes matrimoniaux et successions	4

Les différentes démarches proposées par FIJI suivant les thèmes traités :

Enlèvement international d'enfants

- En cas d'enlèvement international d'enfant, le droit européen et le droit international permettent, sous certaines conditions, d'obtenir le retour de l'enfant dans son pays de résidence habituelle. La prévention du risque d'enlèvement est également primordiale.
- Demandes de retour adressées aux autorités centrales compétentes
- Demandes de médiation familiale et orientation vers des médiateurs familiaux internationaux
- Rédaction d'analyses juridiques sur les droits parentaux dans le cadre des demandes de retour
- Informations et aide juridique quant aux demandes d'opposition et d'interdiction à la sortie de territoire
- Échanges réguliers avec les autorités centrales concernant les dossiers orientés

Autorité parentale internationale

FIJI est contactée par des professionnels et des particuliers sur des questions touchant à l'autorité parentale internationale :

- Informations quant aux requêtes en délégation d'autorité parentale en France et à l'étranger
- Demandes de respect du droit de visite international (en lien avec les autorités centrales compétentes).
- Recours contre les décisions de refus de visas concernant les enfants placés en France près d'une institution ou d'un titulaire de l'autorité parentale, suivi du dossier avec les avocats.
- Renseignements sur la reconnaissance des décisions étrangères d'autorité parentale sur la base des règlements européens et conventions applicables.

Filiation biologique et adoptive

- Renseignements sur la reconnaissance des gestations pour autrui en France.
- Aide à l'identification de la loi applicable en matière de filiation internationale (filiation maternelle et paternelle)
- Renseignements sur les démarches à effectuer en vue d'établir et de contester une filiation internationale et orientation vers les avocats.
- Demandes de transcription d'adoptions
- Renseignements en amont du parcours d'adoption internationale.
- Suivis de dossiers en lien avec la mission de l'adoption internationale et les autres organismes compétents.

Kafala

La kafala est une institution de droit musulman qui se caractérise par la prise en charge d'un enfant afin de garantir son entretien, son éducation et sa protection. La kafala prend toute sa signification dans les pays où l'adoption est prohibée. La kafala n'est pas une adoption car elle n'établit pas de lien de filiation entre l'enfant recueilli (makfoul) et la ou les personnes le prenant en charge (kafil). La plupart des demandes dans ce domaine proviennent de personnes orientées par les services métropolitain dans le cadre de leurs missions d'accompagnement des familles.

- Informations relatives aux demandes d'agrément et d'enquête sociale.
- Demandes d'ouverture de tutelle.
- Déclarations de nationalité française.
- Demandes de documents de circulation pour étranger mineur.
- Demandes de visa et recours contre les décisions de refus de visas.
- Renseignements sur les demandes de regroupement familial dans le cadre des kafalas prononcées en Algérie (accord franco-algérien du 27 décembre 1968).

Mariages internationaux / Partenariats enregistrés en France ou à l'étranger

Les mariages internationaux et les partenariats enregistrés peuvent être source de difficultés, qu'il s'agisse d'unions conclues en France ou à l'étranger.

- Informations juridiques et orientations concernant la validité des mariages et des partenariats célébrés ou enregistrés à l'étranger.
- Aide concernant les demandes de certificat de coutume auprès des consulats étrangers en France.
- Appui à la demande de certificat de capacité à mariage.
- Aide aux demandes de transcription sur les registres d'état civil français ou étrangers.

Mariage forcé/annulation/opposition

La liberté matrimoniale et le consentement à mariage sont protégés par les textes internes, européens et internationaux.

- Entretien avec les victimes de mariages forcés.
- Courrier d'alerte au consulat.
- Demande d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat).
- Orientation pour une prise en charge médicale et psychologique.
- Alerte des services de protection de l'enfance, le cas échéant.

Séparations et divorces internationaux

Les séparations et les divorces sont complexifiés par la dimension internationale du litige. FIJI est contactée depuis la France ou l'étranger par des particuliers et des professionnels qui souhaitent avoir des renseignements sur les démarches à accomplir dans le cadre d'une séparation internationale.

- Informations quant à la possibilité de saisir le juge français ou étranger d'une demande en divorce et orientation vers des avocats et médiateurs.
- Identification de la loi applicable au divorce et recherches en droit comparé.
- Connaissance des spécificités applicables aux personnes réfugiées et sous protection subsidiaire.
- Demande de vérification d'opposabilité et de transcription des divorces étrangers en France.

- Aide à la mise à jour d'actes d'état civil auprès des administrations françaises et étrangères. Demande de décisions certifiées dans l'Union européenne en application des règlements européens.

Pensions alimentaires/prestations familiales

Lorsque le créancier et le débiteur n'habitent pas dans le même État, l'obtention et/ou l'exécution de décisions relatives aux pensions alimentaires est source de difficultés. L'obtention de prestations familiales en France peut également être compliquée en raison de l'internationalité d'une situation.

- Demande de recouvrement international de pension alimentaire auprès des organismes compétents.
- Échanges d'informations juridiques avec des partenaires européens et l'autorité centrale compétente au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

Violences conjugales et situations internationales

En cas de violences conjugales, la loi a été modifiée à plusieurs reprises afin de prendre en compte l'incidence d'une séparation sur le titre de séjour de la personne victime de violences. La preuve des violences reste toutefois un obstacle dans de nombreuses situations. FIJI est également sollicitée pour apporter des informations quant à la reconnaissance internationale des ordonnances de protection.

- Renseignements quant aux droits familiaux, divorce, séparation dans le cadre international et quant à la reconnaissance internationale des mesures de protection.
- Orientation vers des associations d'aide aux victimes de violences, vers les médecins et les services d'aide à l'hébergement d'urgence.
- Demandes de visa de retour et recours contre les décisions de refus de visas en cas de vol des papiers à l'étranger.
- Informations apportées aux services hospitaliers spécialisés en matière de violences (travailleurs sociaux, sage-femmes, psychologues, médecins).

Répudiation

La répudiation est un divorce unilatéral ouvert seulement au mari. Elle est contraire au principe d'égalité entre les époux. Lorsqu'elle est prononcée à l'étranger, il est possible, sous certaines conditions, de s'opposer à sa reconnaissance en France.

- Lecture de la décision rendue à l'étranger et information sur l'accès au divorce contribution aux charges du mariage en France.
- Transmission d'informations au Parquet de Nantes.
- Demande d'inopposabilité (orientation vers un avocat).
- Courrier adressé à la Préfecture pour accompagner une demande de renouvellement du titre de séjour.

Polygamie

La polygamie est interdite en France mais elle est légale dans de nombreuses législations étrangères.

- Renseignements concernant les effets juridiques des mariages polygamiques en France et à l'étranger selon la nationalité de chacun des membres du couple
- Informations concernant les clauses de monogamie existant dans les législations étrangères. Demandes d'annulation de mariage (Parquet ou orientation vers un avocat).

Régimes matrimoniaux et patrimoniaux/successions

Déterminer ses droits matrimoniaux et successoraux peut s'avérer complexe dans le cadre d'une situation internationale.

- Informations juridiques concernant les règlements et conventions internationales applicables, les juges compétents et la loi régissant les régimes matrimoniaux, les effets patrimoniaux des partenariats enregistrés et les successions internationales.
- Orientation vers les professionnels (avocats, notaires).

État civil/passeport

Les démarches visant à obtenir la délivrance, la rectification ou la transcription d'actes d'état civil étrangers ou français peuvent être sources de difficultés, qui sont d'autant plus importantes lorsque la situation est internationale.

- Demandes de transcription adressée aux autorités consulaires ou au bureau des transcriptions pour le Maghreb.
- Orientations vers les tribunaux en vue de l'établissement de jugements déclaratifs et supplétifs.
- Demande de modifications d'actes d'état civil.

CHAPITRE 3 : Formations et sensibilisations

Les juristes de l'association FIJI interviennent directement auprès des personnes concernées et des professionnels par le biais de sessions de sensibilisation et d'actions de prévention, notamment dans les quartiers prioritaires. Ces interventions sont élaborées collectivement, en partenariat avec les centres sociaux, les centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale (CHRS), les associations, etc.

Ces sessions de sensibilisation permettent aux bénéficiaires de se saisir d'informations concernant leurs droits et aux professionnels d'orienter au mieux les personnes vers les structures compétentes. Il s'agit de rendre accessibles des problématiques spécifiques autour des questions d'égalité hommes/femmes, de violences faites aux femmes et de droit international privé.

Les difficultés dont nous font part les bénéficiaires lors des permanences juridiques renforcent l'idée selon laquelle la formation des professionnels est essentielle pour garantir l'accès aux droits des personnes concernées par les problèmes de droit familial international.

Notre catalogue de formation est consultable sur le lien suivant :

<https://www.fiji-ra.fr/formations/catalogue/>

En 2024, nous avons effectué plusieurs formations :

- Mairie de Lyon 8^{ème} : formation auprès des agents d'état civil sur les mariages forcés d'une durée de 3h, le 2 février 2024.
- Fédération nationale solidarité femmes : nous avons assuré une formation sur le divorce, l'autorité parentale et l'enlèvement international d'enfants en droit international privé durant une journée, le 25 avril 2024.
- Formation d'une journée au CASTT (cercle associatif du service social) auprès de travailleurs sociaux d'entreprises afin de leur permettre l'identification et l'orientation des salariés confrontés à des problèmes familiaux internationaux. Cette formation a eu lieu le 17 octobre 2024.

Nous avons obtenu la certification Qualiopi pour notre activité de formation le 20 mars 2024 suite à un audit qui s'est déroulé courant 2023.

En 2024 plusieurs devis de formations nous ont été demandés, notamment par le groupe SOS solidarités pour la formation d'un groupe de 7 juristes, par le CIDFF de Paris pour une dizaine de juristes et par le barreau de l'Ain pour 25 avocats,

Le devis pour SOS Solidarité s'est concrétisé en 2025 par deux journées de formations à Montpellier.

Nous avons par ailleurs tenu un stand pour FIJI à l'Hôtel de Ville de Lyon le samedi 9 mars 2024 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

Enfin, FIJI a participé à différents groupes de travail :

- Famimove : nous sommes allées à Bruxelles les 24 et 25 juin 2024 pour poursuivre le travail initié par l'Université Paris Saclay avec un groupe d'experts en provenance de plusieurs pays de l'UE (Ministères de la justice, des affaires étrangères, universités européennes et associations) afin d'étudier la question de la protection transfrontalière des enfants recueillis par kafala en Europe.

- MEAE : Paris, le 7 novembre 2024 au centre de conférence ministériel du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) pour intégrer un groupe de travail sur les violences intrafamiliales subies par les femmes et leurs enfants en expatriation.

CHAPITRE 4 : Une dimension nationale et internationale

Nous recevons de nombreuses demandes venant de l'ensemble du territoire français et notamment des habitants et des professionnels des grandes métropoles françaises.

FIJI est un **lieu ressource en France** pour toutes les questions touchant au droit international privé de la famille. Pour cette raison nous recevons des demandes en provenance de toute la France et de l'étranger.

FIJI est un acteur connu par les autorités centrales françaises pour son travail auprès des familles internationales et par la commission européenne dans le domaine de la coopération judiciaire civile du fait de notre rôle dans la coordination de la [plateforme EPAPFR](#) (Plateforme européenne pour l'accès aux droits personnels et familiaux en Europe).

1) La dimension régionale de FIJI (ARA)

Rayonnement territorial en Auvergne-Rhône-Alpes :

Nous avons contacté les DDETS suivantes en 2024 :

- DDETS de la Drôme : rendez-vous en visio le 24 mai 2024 avec Monsieur Lionel Martinon (chargé de mission asile et intégration, pôle insertion sociale et politique de solidarité) accompagné de Madame Pham Van (déléguée aux droits des femmes).
- DDETS de Haute-Loire : Madame Carole Aymard (pôle solidarité et cohésion sociale) a présenté FIJI aux acteurs de son territoire le 26 mai 2024.
- DDETS du Cantal : rendez-vous en visio le 4 juillet 2024 avec Madame Marion Perrier (cheffe de service inclusion sociale et professionnelle des publics vulnérables) et Madame Gaëlle Fenkar (gestionnaire du service inclusion sociale et professionnelle des publics vulnérables).
- DDETSPP de l'Ardèche : rendez-vous en visio le 18 juillet 2024 avec Madame Lise Faye (chargée de promotion et de cohésion sociale, service inclusion) et Madame Océane Mergaert (chef de service Agir, programme d'intégration des réfugiés à Privas).
- DDETS de l'Ain : rendez-vous en visio le 19 juillet 2024 avec Madame Johanna Domine (chargée de mission asile et intégration à Bourg-en-Bresse) et Madame Claire Tournois (responsable hébergement, logement adapté et intégration).

Ces rendez-vous nous ont permis de renforcer la visibilité de FIJI sur ces territoires.

Comme en 2023, nous avons listé les structures qui ont pris contact avec nos services en 2024 pour demander des informations juridiques en droit international de la famille. Les 67 structures répertoriées se situent en grande partie dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

2) La dimension nationale de Fiji a continué de s'affirmer en 2024

Au niveau national, **Fiji est identifiée par les autorités centrales** du ministère de la Justice (département de l'entraide et du droit international privé et européen - DEDIPE) avec lequel nous travaillons très régulièrement sur certains dossiers, du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nous sommes également identifiées par un ensemble de collectivités territoriales (département, communes, métropoles) et d'associations réparties sur l'ensemble du territoire français.

Nous sommes par ailleurs mentionnés sur les sites Internet de différents réseaux, guides, institutions et associations d'envergure nationale qui nous contactent régulièrement et réorientent leurs publics (liste non exhaustive) :

Le réseau des structures d'aide aux personnes victimes de mariages forcés du Ministère des affaires étrangères.

- Le réseau des [Défenseurs des droits](#).
- Les [centres d'informations des droits des femmes et des familles](#) (CIDFF)
- Le [réseau national du Planning familial](#).
- Le réseau national [Women for women France](#), portail de ressources multilingues pour aider toutes personnes confrontées à des violences conjugales
- [WATIZAT](#), un guide d'informations pour les personnes exilées par régions.
- [La Cimade](#)
- La croix rouge française <https://www.croix-rouge.fr/>

3) Au niveau international et européen

FIJI coordonne la plateforme européenne pour l'accès aux droits personnels et familiaux (EPAPFR) [Accueil - EPAPFR](#) , qui regroupe désormais près de 80 institutions et ONG à travers l'union européenne.

FIJI est également identifiée par la conférence de droit international privé de La Haye, qui est l'organe de référence au niveau intergouvernemental en droit international privé (HCCH).

Nous sommes également référencés sur le site Expatica qui s'adresse aux expatriés anglophones du monde entier. Ce site fournit des guides d'expatriation sur mesure contenant des informations essentielles permettant de s'installer, de travailler et de vivre à l'étranger. [Expatica : The largest online resource for expats](#)

Nous apparaissions aussi sur le réseau international des médiateurs familiaux internationaux IMF-MFI comme ressource juridique pour les médiateurs et les familles en droit international privé. [IFM \(ifm-mfi.org\)](#)

CHAPITRE 5 : Les publications et la diffusion

1) Lettres d'informations juridiques (Newsletters)

Afin de contribuer à la diffusion d'informations concernant le droit international privé de la famille et à la sensibilisation des professionnels, nous diffusons une newsletter d'actualités juridiques, elle est diffusée par mail aux personnes qui en font la demande. Elles sont aussi disponibles sur notre site : [Newsletters | FIJI - Femmes Informations Juridiques Internationales](#)

En 2024 nous n'avons pas publié de newsletter par manque de temps car nous n'étions que deux salariées au lieu de trois pour effectuer l'ensemble des activités.

2) Communication numérique

Notre outil de communication principal est notre site : [Accueil | FIJI - Femmes Informations Juridiques Internationales](#)

Nous le maintenons régulièrement à jour et il est possible de nous joindre directement pour des renseignements juridiques via un formulaire de contact.

Notre page Facebook est également mise à jour régulièrement.

Nous avons moins communiqué via notre compte Instagram [fiji.dip](#) par manque de temps à consacrer aux réseaux sociaux.

Nous sommes chargées de la mise à jour, de la maintenance et de l'évolution du site [EPAPFR](#)

CHAPITRE 6 : Les moyens humains et financiers

En 2024 nos financeurs ont continué à nous soutenir et nous les en remercions.

Cependant notre trésorerie reste fragile car nos financements sont restés les mêmes depuis de nombreuses années et ne permettent pas de recruter une juriste et de financer 3 postes.

Notre principal source de fonds propres sont les formations dispensées.

Cependant le fait de fonctionner à 2 salariées réduit le temps consacré à la formation puisque nous privilégions bien entendu les réponses aux demandes juridiques.

Nous allons continuer à travailler à la recherche de nouveaux partenaires afin de pouvoir développer l'association.

1) Les financeurs

L'État

Secrétariat général pour les affaires régionales

L'agence nationale de la cohésion des territoires ANCT

La direction régionale des droits des femmes et à l'égalité DRDFE

Les collectivités territoriales

La ville de Villeurbanne

La ville de Lyon

La métropole de Lyon

Développement de projets et subventions :

- **Ville de Villeurbanne** : début 2024, nous avons eu une réunion avec différents services de la ville de Villeurbanne. Une augmentation de 3000 euros de notre subvention nous a été notifiée suite à cette réunion.
- **Ville de Lyon** : rencontre avec Madame Sylvie Tomic le 15 mai 2024, adjointe au Maire de Lyon en charge des questions d'accueil et hospitalité, droits et égalités, mémoire-cultes et spiritualités afin de lui présenter notre association. Suite à cette rencontre, Madame Tomic a renouvelé l'aide de la ville de Lyon en faveur de FIJI et nous a apporté son soutien dans le cadre d'un projet de partenariat avec le barreau de Lyon.
- **Métropole de Lyon** : nous avons demandé une subvention auprès du service Égalité et lutte contre les discriminations de la Métropole. Une subvention de 5000 euros nous a été accordée pour la première fois en 2023 par ce service. Nous avons renouvelé cette demande en 2024. Elle a été acceptée à hauteur de 6500 euros. La Métropole de Lyon nous soutient également au titre de la protection de l'enfance.

2) Le conseil d'administration

Émile AJAVON : Président de l'association FIJI, médiateur familial international, titulaire d'un master en sciences sociales et sciences humaines, Titulaire d'un DU Droits des enfants et pratiques professionnelles de l'université d'Angers. Guidant de mémoire dans le cadre du DEMF, Université Paris ouest-Nanterre. Auteur de l'ouvrage « Un autre regard sur l'intérêt de l'enfant ».

Marie Christine BARRET : Secrétaire de l'association FIJI, ancienne avocate au barreau de Lyon.

3) Les salariées

Cécile CORSO : Directrice de l'association FIJI, titulaire d'un doctorat de droit international privé de l'université Jean Moulin Lyon III, qualifiée comme Maître de conférences, chercheur associé au CREDIP (centre de recherche en droit international privé Lyon III).

Evelyne Quirin : Chargée de projet et communication, titulaire du diplôme de responsable gestionnaire de service du CESI, Formation Violences faites aux femmes sur le cours en ligne de l'université Paris Sorbonne. Formation à distance du CNFTP (centre national de la fonction territoriale) : les fondamentaux de l'état civil .

